

*Questions orales*

**M. le Président:** A l'ordre. J'avertis le député que ses questions doivent concerner les responsabilités ministérielles des ministres. Les questions sur ce qu'un ministre a déclaré au cours d'une entrevue ne sont pas recevables, et je crois que le député le sait.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. le Président:** A l'ordre! Le député a assez d'expérience pour le savoir. Je le prie d'en venir au fait.

**M. Kaplan:** Monsieur le Président, je demande au premier ministre, concernant le degré d'intégrité permis aux membres de son cabinet, s'il nie la déclaration. Désapprouve-t-il? Met-il en question l'affirmation du vice-premier ministre qui apparaît dans la transcription et selon laquelle il suivait tout ce qui se passait au caucus—«j'entendais mot pour mot tout ce qui se disait»—et croit-il que cet acte entre dans la définition du terme «intercepter» du Code criminel?

**Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre):** Monsieur le Président, c'est l'interprétation que mon honorable ami donne à un récit d'événements. D'une part, le vice-premier ministre a dit qu'on ne pouvait rien lui reprocher, qu'il n'avait d'aucune façon pris l'initiative de l'incident qui a transpiré ni eu quelque responsabilité que ce soit dans les suites de cette initiative. D'autre part, à propos de l'affaire impliquant un agent de la Gendarmerie royale du Canada que mon ami a soulevée, il est vrai, et je l'ai fait observer tout à l'heure, que le temps n'y change rien, mais une accusation a été portée contre cet agent de la Gendarmerie. Si mon ami soupçonne qu'il y a eu illégalité, il doit porter une accusation et en assumer les conséquences.

## LES RÈGLES DE CONDUITE APPLICABLES AUX MINISTRES

**L'hon. Bob Kaplan (York-Centre):** Monsieur le Président, permettez-moi de poser cette simple question au premier ministre: est-il acceptable aujourd'hui que ses ministres interceptent, ou écoutent, les délibérations du caucus libéral ou du caucus de NPD? Est-ce aujourd'hui une règle de conduite acceptable pour ses ministres?

**Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre):** Monsieur le Président, je ne lis le courrier de personne d'autre, je n'ouvre pas d'enveloppes anonymes et je ne porte pas d'allégations non fondées contre quelqu'un sans avoir le courage de mettre mon siège en jeu.

**Des voix:** Bravo!

**Des voix:** Oh, oh!

**M. le Président:** A l'ordre! La parole est au député d'Ottawa-Centre.

• (1440)

[Français]

## LA POSITION DU GOUVERNEMENT

**M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre):** Je désire poser une question au premier ministre, monsieur le Président. Dois-je comprendre que la position du gouvernement, c'est que l'écoute électronique délibérée de ce qui se passe dans le caucus d'un autre parti politique dans le parlement serait immorale et illégale, mais que si, par chance, le gouvernement avait accès, grâce au système électronique, à ce qui se passe à un autre caucus, ce serait acceptable de continuer à écouter ce qui se passe à un autre caucus? Est-ce là la position du gouvernement.

[Traduction]

**M. le Président:** A l'ordre, s'il vous plaît. Le député se croit sincèrement justifié de poser sa question, je sais, mais il est clair que nous entrons maintenant dans le domaine hypothétique, que cela ne se rattache pas aux responsabilités du ministre et ne concerne que les partis politiques.

Le député d'Ottawa-Centre veut-il poser une question à un ministre dans un domaine de sa compétence ministérielle?

[Français]

## ON DEMANDE LA DÉMISSION DU VICE-PREMIER MINISTRE

**M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre):** Monsieur le Président, ma question sera très simple puisque le vice-premier ministre a admis le fait que dans le passé il a écouté le caucus sans essayer d'informer les autres caucus. Est-ce que le premier ministre a l'intention de demander la démission du vice-premier ministre jusqu'à ce que ce soit «investigué» devant la Chambre des communes?

[Traduction]

**M. le Président:** La question est hypothétique. On l'a déjà posée deux ou trois fois aujourd'hui. Par conséquent, je la déclare irrecevable. Le député de Cochrane-Supérieur.

## ON DEMANDE LE RENVOI DE LA QUESTION AU COMITÉ DES PRIVILÈGES ET ÉLECTIONS

**M. Keith Penner (Cochrane-Supérieur):** A l'instar des autres députés, le premier ministre est sans doute conscient du fait que la réputation du Parlement vient d'être ternie. Est-il disposé à renvoyer dès maintenant la question au comité des privilèges et élections afin de la tirer au clair et pour que nous sachions s'il y a lieu de porter des accusations ou si les partis d'opposition ont raison de réclamer cette démission?

**Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre):** Monsieur le Président, en ce qui concerne l'allégation, le vice-premier ministre l'a démentie et aucune accusation n'a été portée. Par conséquent la Chambre est en train de résoudre la question.